

Société

# AVORTER EST UN DROIT FONDAMENTAL !

Amandine Clavaud

**À l'occasion de la Journée internationale du droit à l'avortement, le 28 septembre, Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial, présente la nouvelle campagne nationale "Avorter est un droit fondamental". En effet, si l'avortement est légal en France depuis 1975, les femmes doivent pourtant faire face à une série d'obstacles pour y avoir pleinement accès. Au niveau international, l'avortement reste encore aujourd'hui illégal dans un certain nombre de pays, mettant en danger la vie des femmes, contraintes à avorter clandestinement dans des conditions sanitaires médiocres. Et si ce droit est légal, ce dernier est de plus en plus remis en cause, que ce soit aux États-Unis ou encore en Europe, comme en Pologne.**

**Découvrez un entretien sur la situation de l'accès à l'avortement dans le monde (Véronique Séhier, Amandine Clavaud) :**

**Comment participer à la campagne "Avorter est un droit fondamental !" ? Découvrez les explications de Véronique Séhier :**

Retrouvez toutes les informations de la campagne nationale "Avorter est un droit fondamental"  
: [www.planning-familial.org/fr/avorter-est-un-droit-fondamental-1113](http://www.planning-familial.org/fr/avorter-est-un-droit-fondamental-1113)

Des questions ? Contactez le numéro vert gratuit et anonyme du Planning familial : 0 800 08 11 11.